

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1983)  
**Heft:** 697

**Artikel:** Commerce : Berne, Bührle même combat  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025084>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*la question nous indiquera les effets économiques d'un tel investissement, les sommes économisables par la moindre consommation d'énergie, le développement et la commercialisation de nouvelles techniques? Nous prenons dès aujourd'hui le pari que ces effets seraient sans commune mesure avec ceux de la production de tanks.*

*L'idée du Conseil fédéral n'est géniale que tactiquement. Il est à craindre que l'emploi ne soit pour lui qu'un alibi destiné à faire passer sans grincements de dents la facture de l'arme blindée.*

*Le gouvernement n'aurait-il pas le courage d'affirmer tout crûment que les dépenses militaires sont des pertes sèches, économiquement parlant, qu'elles constituent un sacrifice que la collectivité doit assumer en toute connaissance de cause?*

*La production du Leopard va s'étaler sur quinze ans. Que sait-on maintenant de la crédibilité de cette arme au moment où le dernier exemplaire sera livré? Un coup de poker, une course-poursuite sans illusion.*

*On peut rêver d'un Conseil fédéral exprimant tout haut ces vérités simples et proposant dans le même temps, en contrepartie de ces dépenses stériles, un programme d'investissements positifs et rentables.*

## COMMERCE

# Berne, Bührle même combat

De mauvais esprits se sont demandé dans quelle mesure des places de travail garanties chez Bührle par les commandes Leopard auront des répercussions sur l'exportation d'armes «suisses», et sur la poursuite de ce honteux commerce. Navrants soupçons: toutes les précautions sont aujourd'hui prises pour que la Suisse n'ait plus rien à savoir des

agissements des marchands de canons helvétiques. Question sans objet, donc: non seulement on ne veut pas le savoir, mais on ne peut plus le savoir. Punkt schluss.

Pour mémoire, le scénario classique opposé au dernier carré de petits curieux. Représentation officielle de mai dernier pour le Conseil national.

Le Tessinois Carrobio, appuyé par toute l'extrême-gauche parlementaire, flanquée pour l'occasion du Genevois Ziegler, avait interpellé le Conseil fédéral en ces termes:

Au cours du dernier trimestre de 1982, la maison Bührle-Oerlikon aurait vendu à la Grande-Bretagne un nombre important de canons de 30 mm GCM-A02, destinés à des objectifs terrestres ou navals. Ces armes auraient été installées sur des bateaux anglais qui opèrent au large de l'Amérique du Sud, notamment de l'Argentine, zone de tensions particulières. D'autre part, l'entreprise en question négocierait avec l'Egypte la fourniture, pour un montant de 800 millions, d'armes destinées au système de défense antiaérienne Skyguard, dont l'armée suisse est aussi dotée, et de 100 Pilatus PC7. Aux fins d'éviter la loi fédérale sur l'exportation d'armes, la maison Bührle-Oerlikon aurait procédé ou devrait procéder à la livraison par l'intermédiaire de ses succursales à l'étranger, telles que la Contraves SA italienne.

Les interpellateurs demandent:

- a. si il est vrai que des canons de 30 mm GCM-A02 ont été fournis à la Grande-Bretagne et utilisés dans des zones où subsistent des tensions dangereuses;
- b. si le Conseil fédéral était au courant de cette livraison de la maison Bührle-Oerlikon à la Grande-Bretagne et des négociations en cours avec l'Egypte pour la fourniture de Skyguard et de Pilatus PC7;
- c. si il considère de telles livraisons comme conformes aux dispositions de la loi fédérale sur les exportations d'armes;

d. si il n'a pas l'intention d'intervenir auprès de la maison Bührle-Oerlikon, dans le cadre des nouvelles commandes à valoir sur les crédits accordés en faveur de la relance économique, pour qu'elle renonce à la fourniture de Skyguard et de Pilatus PC7 à l'Egypte, pays où règnent de fortes tensions, en particulier à l'égard de la Libye.

## ANGÉLISME OFFICIEL

A quoi le Conseil fédéral répondait en trois paragraphes angéliques, pas plus compliqués que ça:

Le Conseil fédéral a déjà relevé que le matériel de guerre fabriqué à l'étranger, qui ne touche jamais la Suisse, n'est pas soumis à la loi sur le matériel de guerre, même s'il est construit selon des plans suisses. Le droit public suisse et, partant, la loi sur le matériel de guerre, ne peuvent être appliqués qu'à l'intérieur du territoire de la Confédération. En revanche, ce matériel de guerre est, dans les circonstances indiquées, soumis à la législation de l'Etat étranger sur le territoire duquel la marchandise est produite et mise sur le marché.

La Suisse n'a livré aucun canon de défense contre avions de marine GCM-A02 à la Grande-Bretagne. Ces canons ne sont pas fabriqués en Suisse. Ils ne sont dès lors pas soumis à la loi suisse sur le matériel de guerre, pas plus que les livraisons éventuelles de matériel de guerre effectuées à l'Egypte par un pays tiers.

Comme le Conseil fédéral l'a déjà relevé à plusieurs reprises, l'exportation de l'avion du type PC-7 n'est pas soumise à la loi sur le matériel de guerre vu que cet avion n'est pas armé en Suisse et qu'il n'est équipé ni de dispositifs pour le montage d'armes ou de munitions ni de tout autre mécanismes servant à des fins militaires.

Dont acte! Quelle impudence d'imaginer que les centaines de millions que rapportent à Bührle l'opération Leopard auraient pu être l'arme d'une négociation sur la fabrication d'armes suisses sous licence à l'étranger...